

Des voix: Il est 10 heures!

M. l'Orateur: A la prochaine séance de la Chambre.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LA POSSIBILITÉ D'OCTROI DE LA PENSION DE VIEILLESSE À TOUS LES SEXAGÉNAIRES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, le lundi 3 février, ainsi qu'en fait foi le hansard à la page 2836, j'ai adressé la question suivante au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde):

En raison des difficultés qu'éprouvent de plus en plus les personnes âgées à faire face au coût actuel de la vie, voudrait-il envisager la possibilité de modifier la loi sur les pensions à 60 ans afin que non seulement les conjoints mais tous ceux qui ont plus de 60 ans et qui ont quitté le marché du travail puissent en bénéficier? Le gouvernement voudrait-il aussi considérer d'augmenter sensiblement en 1975 le montant de base de la pension de la sécurité de la vieillesse?

● (2210)

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a répondu que le gouvernement avait déjà fait connaître ses projets à cet égard dans le discours du trône et qu'il espérait que ces projets se concrétiseraient le plus rapidement possible. Rares sont à mon avis les formules qui reviennent plus souvent ici que cette formule «le plus rapidement possible». Nous sommes maintenant en avril, et il n'y a toujours rien de nouveau à cet égard.

Je participe donc à cette dernière heure ce soir pour réaffirmer au ministre, pour la dixième ou pour la centième fois, qu'il est urgent de reconsidérer la question de l'âge ouvrant droit à la pension de vieillesse. Avant que le ministre ne présente la mesure annoncée dans le discours du trône et qui consiste à offrir, compte tenu d'une évaluation des besoins, des pensions aux personnes de 60 à 65 ans dont le conjoint a 65 ou plus, je le conjure de modifier le projet de loi et de prévoir l'attribution de pension aux personnes âgées de 60 ans qui ont quitté la population active.

Les arguments qui plaident en faveur de cette proposition, madame l'Orateur, ont été si souvent exposés, et le ministre y a souvent répondu de façon insatisfaisante que je pense qu'il n'est même pas nécessaire d'utiliser tout le temps dont nous disposons pour les reprendre ce soir. Je me contenterai de réaffirmer que dans notre société actuelle, les conditions de vie sont devenues si pénibles que des milliers de personnes ont beaucoup de mal à se maintenir dans la course jusqu'à 65 ans.

Je ne propose pas que l'on accorde à toutes les personnes âgées de 60 ans les mêmes droits à une pension qu'aux personnes âgées de 65 ans ni la retraite obligatoire, mais je soutiens que les personnes de 60 ans qui n'appartiennent plus à la population active pour une raison quelconque doivent avoir la possibilité de toucher une pension de sécurité de la vieillesse ainsi que toutes les prestations auxquelles leur donne droit le régime de pensions du Canada.

L'ajournement

Je me permets de signaler à mon bon ami, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, que la session actuelle est plutôt stérile dans son cas. Au cours de la législature minoritaire, c'était un ministre très actif, qui présentait des mesures législatives de toutes sortes et nous avons passablement progressé. Mais jusqu'ici, quel est son bilan de la session actuelle? Il a fait adopter le bill C-22 par le Parlement, projet de loi très important qui modifie le Régime de pensions du Canada; soit dit en passant, c'était un résidu de la législature minoritaire qui avait été à peu près adopté avant les dernières élections. C'est cependant tout ce qui a été adopté depuis les élections au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Qu'a-t-il d'inscrit au *Feuilleton*?

Une voix: Rien.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Un député à ma droite dit «rien», et c'est à peu près juste. Le ministre n'a que deux articles d'inscrits au *Feuilleton*, dont l'un est une mesure en son nom, venue du Sénat, et dont nous traiterons demain, le bill S-9, visant à abroger la loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et c'est le seul qui soit inscrit au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être au *Feuilleton*. L'autre ordre inscrit en son nom l'est en sa capacité de ministre chargé de la situation de la femme; il s'agit du bill C-16 sur l'égalité de statut. C'est une mesure importante et j'espère qu'elle sera présentée d'ici peu.

Madame l'Orateur, il n'y a rien cependant qui concerne le domaine des pensions. J'ai étudié mes dossiers aujourd'hui et je suis tombé sur le Livre orange. Je me souviens de mon enthousiasme lorsque ce document a été présenté. Je me disais que nous avions un ministre qui s'intéressait à ces questions, mais qu'a-t-il fait en réalité? Le ministre a tenu des conférences avec ses homologues provinciaux et a parlé d'un revenu annuel garanti. Si j'ai bien compris, le ministre des Finances (M. Turner) a rejeté son projet au conseil des ministres.

Je n'aime pas voir mon honorable ami faire si piètre figure. Je lui donne ce soir l'occasion de compenser son inaction et de présenter une mesure qui sera chaudement accueillie de ce côté-ci de la Chambre. En effet, elle sera chaudement accueillie par tous les partis et constituera une véritable contribution à notre régime de sécurité sociale. Je demande au ministre de nous épargner sa rengaine habituelle et de nous dire ce soir qu'il est prêt à présenter une mesure concernant la pension volontaire à 60 ans.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame l'Orateur, les propos du député m'intéressent toujours, mais j'ai été particulièrement frappé, quand il a parlé de l'absence de projets de loi soumis à la Chambre. J'ai été encore plus étonné par l'intervention d'un conservateur, qui a dit qu'il n'y avait rien. Le député a mentionné le bill tendant à modifier la loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés. J'ai trouvé intéressant d'entendre encore une fois que, pour les conservateurs, le statut des femmes n'était rien. Les membres de ce parti l'ont fort bien montré dans le passé, par leurs interventions à la Chambre, mais il est agréable de l'entendre confirmer encore ce soir. J'espère fortement que les Canadiennes retiendront cette remarque venant des bancs des conservateurs.